

Titre	Convention de partenariat entre Grand Poitiers Communauté urbaine, la ville de Poitiers, la Fédération départementale de la ligue de l'enseignement de la Vienne et la Mission locale d'insertion du Poitou (MLIP) - Services civiques - Année 2023	N°ordre	54
Pièce(s) jointe(s)	Convention de partenariat		
N° identifiant	2023-0218	Rapporteur(s)	M. Stéphane ALLOUCH
Étudiée par	Commission Lien social et éducation		
Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative			

De longue date, la ville de Poitiers s'implique dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion socio-économique des personnes les plus en difficulté et en particulier des jeunes.

À ce titre, la ville de Poitiers a décidé de s'engager dans le dispositif des « services civiques » afin d'offrir aux jeunes de Poitiers de nouveaux lieux d'expérimentation sociale, citoyenne et professionnelle. L'objectif de ce dispositif est de mobiliser la jeunesse au bénéfice de l'intérêt général et de lui permettre l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active au cours des missions de six à huit mois.

Dans le but d'optimiser l'accueil annuellement d'une quinzaine de jeunes en service civique, partagés suivant les projets de mission entre les services de la collectivité et de Grand Poitiers Communauté urbaine, la ville de Poitiers souhaite s'associer à la Fédération départementale de la ligue de l'enseignement de la Vienne (agrée par l'État au titre du service civique) et la Mission locale d'insertion du Poitou (MLIP) sur la base d'une convention de partenariat.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée, ainsi que tout document à intervenir sur le sujet**
- **d'imputer la dépense à l'article 6218 du budget Principal.**